

Mantes la Jolie, le 27 janvier 2017

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE
BUREAU POLICE GENERALE ET CADRE DE VIE
Affaire suivie par Sylvie HENON
☎ 01 30 92 85 37
Fax 01 30 92 85 22
sylvie.henon@yvelines.gouv.fr
2017/26

Compte-rendu Commission de Suivi de Site EMTA à GUITRANCOURT

Le 16 janvier 2017 à 15H00 s'est tenue dans les locaux d'EMTA à GUITRANCOURT, la Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets EMTA.

Participaient à cette réunion :

- Madame Marion RAFALOVITCH, Adjointe au Chef UD DRIEE 78,
- Madame Mathilde PLUQUET, UD DRIEE 78,
- Madame Valérie BRARD, Bureau de la Police Générale et du Cadre de Vie, Sous-Préfecture de Mantès la Jolie,
- Madame Sophie FABER, ARS 78,
- Monsieur le Lieutenant Luc JEGADO, SDIS 78,
- Monsieur Jean-Luc GRIS, CU GPSO (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise),
- Monsieur Samuel BOUREILLE, CU GPSO
- Monsieur Patrick DAUGE, Maire de GUITRANCOURT,
- Monsieur Luis POMBAL, Mairie d'ISSOU,
- Monsieur Thierry VILLERIO, Société EMTA,
- Monsieur Sébastien MORCET, Société EMTA,
- Madame Nadine FACHETTI, Société EMTA,
- Monsieur Arnaud PISAREK, Société EMTA,
- Monsieur Bernard BOURGET, Association des Amis du Vexin Français,
- -Madame Corinne DUMONT, Association Yvelines Environnement,
- Monsieur Arnel DESILLE, Association CAPESA.

Madame Marion RAFALOVITCH ouvre la séance et rappelle que l'arrêté préfectoral portant composition de la CSS EMTA a été modifié suite à la création de CU GPSO et à sa reprise de compétence en matière d'environnement.

Il convient donc de renommer un nouveau bureau. Il est décidé à l'unanimité des membres présents que les représentants de chaque collège restent inchangés :

- Le Préfet des Yvelines ou son représentant président la CSS ;
- Le chef de l'UD DRIEE 78 ou son représentant pour le collège services de l'Etat ;

- Monsieur Patrick DAUGE représentant du collège des collectivités ;
- Monsieur Pierre BELLICAUD, représentant du collège des associations ;
- Monsieur Thierry VILLERIO représentant du collège « exploitant » ;
- Madame Nadine FACHETTI représentante du collège des salariés.

L'ordre du jour est le suivant :

Présentation par l'exploitant du bilan d'activité du site

- Bilan de l'inspection des installations classées sur le site
- Présentation par l'exploitant de la centrale de cogénération et de la mise en conformité du site suite à la parution de l'arrêté ministériel du février 2016, relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux
- Questions diverses

Les présentations sont disponibles sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-empta-guitrancourt-a2512.html>

1- Présentation par l'exploitant du bilan d'activité du site et de la mise en place de la centrale de cogénération

(voir présentation en ligne)

Monsieur VILLERIO nous présente le rapport d'activités du site.

Pour rappel, le biotertre est une technique de dépollution des sols pollués (le plus souvent par des hydrocarbures) qui consiste en la dégradation de la pollution par mise en tas de la terre puis en son traitement biologique par biostimulation.

L'exploitant souhaiterait réaliser à nouveau des exercices en collaboration avec le SDIS.

Le Lieutenant JEGADO indique que cela sera possible une fois par an.

Monsieur VILLERIO nous présente ensuite la centrale de cogénération dont les premiers essais ont eu lieu en octobre 2016, la mise en service officielle a été réalisée le 18 novembre 2016.

Le BGVAP servait, avant la mise en place de la centrale de cogénération, à traiter les lixiviats des déchets non dangereux, il n'est pas possible de le motoriser.

2- Présentation par la DRIEE de l'inspection des installations classées

(voir présentation en ligne)

Madame PLUQUET fait un rappel de la réglementation.

Madame RAFALOVITCH indique que les ICPE classées prioritaires (ce qui est le cas d'EMTA) sont obligatoirement visités au moins une fois par an. L'inspection peut être programmée avec l'exploitant ou inopinée.

Leurs thèmes évoluent selon l'actualité.

3- Présentation par EMTA de la mise en conformité du site suite à la parution de l'arrêté ministériel du février 2016, relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

(voir présentation en ligne)

Un dossier de Porter à connaissance a été fourni à l'inspection. Les demandes de modifications des conditions d'exploitation portent principalement sur 5 points :

- diminution de la fréquence d'analyse des lixiviats
- diminution de la fréquence d'analyse des eaux souterraines
- augmentation de la surface ouverte
- modification de la bordure nord d'U1
- modification de la réhausse du talus ouest de U1

Le Ministère devait sortir une circulaire en fin d'année pour aider à l'interprétation des textes du nouvel arrêté ministériel du février 2016, elle n'a pas été éditée à ce jour,

Le projet de cette circulaire a été présenté à différentes DREAL ce qui a permis de noter un problème d'interprétation.

Un arrêté modificatif va peut-être voir le jour, aucune communication n'a encore été faite.

Durant cette période transitoire, Monsieur VILLERIO précise qu'il est très difficile pour EMTA de se caler sur la réglementation.

La DRIEE s'engage, de son côté, à se positionner par rapport aux demandes de l'exploitant.

4- Questions diverses

Madame DUMONT souhaite connaître le phasage restant à exploiter.

Monsieur VILLERIO indique que l'aménagement du casier U1 est en phase finale.

Il restera 2 casiers à aménager ainsi que les travaux préparatoires nécessaires.

Une dalle calcaire devra être minée, l'entreprise CALCIA est intéressée pour récupérer ce calcaire, cela a été prévu dans une convention.

Les matériaux récupérés dans le casier U0 serviront à la rehausse du casier U1. L'exploitant essaie de faire coïncider les différentes phases et ce, complètement indépendamment des projets sur le site CALCIA.

Le casier U2 recevra des déchets non dangereux et fera l'objet d'un nouveau dossier.

Pour finir, les associations émettent le souhait d'organiser des journées portes ouvertes chez EMTA, pour présenter par exemple la centrale de cogénération.

Monsieur VILLERIO ne voit pas d'objections à recevoir les associations mais pas sous le format de « journées portes ouvertes » qui demandent beaucoup trop d'investissements pour une participation parfois très mineure. Cette collaboration ne pourra se faire qu'à la demande des associations, pour des visites organisées en dehors des horaires d'activités de l'exploitation et dans le respect de la sécurité de chacun.

Monsieur DAUGE remarque qu'il avait tenté de mobiliser les habitants de GUITRANCOURT pour leur faire découvrir l'installation présente sur leur commune mais sans succès.

Madame RAFALOVITCH remercie les participants et lève la séance.

La Présidente.

Marion RAFALOVITCH